



# **SAISON SPORTIVE** **2017-2018**



# REGLEMENT

## EN VIGUEUR LE 1/08/2017

### 1. BENEFICIAIRES :

- a. Tout(e) jeune âgé(e) d'au moins 5 ans le 31 décembre de l'année au cours de laquelle ont débuté ses activités sportives et de maximum 18 ans le 31 décembre de l'année au cours de laquelle ont débuté ses activités sportives, domicilié(e) à Liège, dont les parents bénéficient de revenus inférieurs aux plafonds fixés par le présent règlement.
- b. Tout(e) étudiant(e) de plein exercice âgé(e) de maximum 21 ans le 31 décembre de l'année au cours de laquelle ont débuté ses activités sportives, domicilié(e) à Liège, qui bénéficie ou dont les parents bénéficient de revenus inférieurs aux plafonds fixés par le présent règlement.
- c. Le CPAS de Liège intervenant en faveur de la pratique sportive de ses bénéficiaires, ceux-ci s'excluent du bénéfice des présentes dispositions.

### 2. CHAMP D'APPLICATION :

- a. Activités sportives prises en considération : affiliation et participation régulière aux activités d'un club sportif actif dans l'arrondissement administratif de Liège et dont les responsables acceptent l'intervention financière sous la forme de chèques sport.
- b. La saison sportive de référence débute le 1er août et se clôture le 31 juillet de l'année suivante.

### 3. LIMITES DE L'INTERVENTION :

Le montant de l'intervention est limité à 80 EUR par bénéficiaire et par saison sportive.

L'intervention peut servir à payer maximum 50 % de la cotisation annuelle.

L'action se déroulant dans le cadre d'une enveloppe financière définie, elle sera clôturée dès l'épuisement des chèques-sport, sans possibilité de recours.

### 4. REVENUS DE REFERENCES :

a. Le revenu imposable globalement du ménage pris en considération est attesté par le ou les dernier(s) avertissement(s) extrait(s) de rôle disponible(s).

b. Les plafonds de référence sont fixés en fonction du nombre de personnes composant le ménage, comme suit :

-Etudiant isolé : revenu annuel maximal : 12.000 euros

-Ménage composé de 2 personnes : revenu annuel maximal : 20.000 euros

Par personne supplémentaire au sein du ménage, le revenu annuel maximal est relevé de la somme de 6.000 euros.

### COORDONNEES DE LIEGE SPORT

ASBL Liège Sport

rue des Mineurs, 17 à 4000 Liège

Tél : 04 223 16 34

E-mail : [info@liegesport.be](mailto:info@liegesport.be)

N° de TVA : BE 0413 193 373

[www.liegesport.be](http://www.liegesport.be)

[www.facebook.com/Liegesport](http://www.facebook.com/Liegesport)

## CONDITIONS POUR INTRODUIRE UN FORMULAIRE

- CPAS

Le demandeur ne reçoit aucune aide du CPAS. Si le ménage bénéficie d'une aide du CPAS, il peut s'adresser à l'ASBL Coup d'Envoi au 04 344 60 43 qui intervient en faveur de la pratique sportive des bénéficiaires du CPAS

- Domicile

Le jeune est domicilié sur le **territoire liégeois** (codes postaux 4000-4020-4030-4031-4032)

- Conditions d'âge

Le jeune est né entre le **1er janvier 1999 et le 31 décembre 2012**

**ou**

Le jeune est né entre le **1er janvier 1996 et le 31 décembre 1998** et est **étudiant** : joindre la **preuve de la scolarité** au formulaire de demande

- Revenus

Les plafonds de référence sont **fixés en fonction du nombre de personnes composant le ménage**, comme suit :

-Etudiant isolé : revenu annuel maximal : 12.000 euros

-Ménage composé de 2 personnes : revenu annuel maximal : 20.000 euros

-Ménage composé de 3 personnes : revenu annuel maximal : 26.000 euros

**Par personne supplémentaire** au sein du ménage, **ajouter la somme de 6.000 euros**

- Activités sportives prises en considération

**Affiliation** et participation régulière aux activités d'un club sportif actif **dans l'arrondissement administratif de Liège** et **dont les responsables acceptent l'intervention financière sous la forme de chèques sport**

## SI LES CONDITIONS CI-DESSUS SONT REMPLIES, JE PEUX POURSUIVRE

- Compléter un formulaire chèques-sport en annexe
- Obtenir une **composition de ménage** (1 par famille)
- Photocopier recto-verso **l'avertissement-extrait de rôle 2016 (revenus de l'année 2015) de tous les membres du ménage nés à partir du 1er janvier 1997.**

## SUIVI

Le **demandeur recevra une réponse écrite ou un e-mail lui confirmant la bonne réception de sa demande** ainsi que la suite qui pourra lui être donnée. En cas de **décision favorable, Liège Sport interviendra directement auprès du club sportif** que fréquente le jeune pour réduire l'intervention financière de ce dernier

Date de réception	Montant octroyé	Numéro de dossier
-------------------	-----------------	-------------------

# FORMULAIRE CHEQUES-SPORT

**COMPLETER EN LETTRES MAJUSCULES ET COCHER LES CASES. MERCI.**

## LE JEUNE BÉNÉFICIAIRE

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Sport pratiqué : .....

Montant **total** de la cotisation annuelle (du 1<sup>er</sup> août 2017 au 31 juillet 2018) : ..... euros

Nom et coordonnées complètes du club sportif, acceptant les chèques-sport :

.....  
 .....

Nom, téléphone et mail d'un responsable du club :

.....  
 .....

## LE REPRÉSENTANT LÉGAL

Père       Mère       Tuteur

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Je déclare par la présente introduire une demande de chèques-sport en faveur de mon enfant en connaissance du règlement.

**IMPORTANT** : Le ménage bénéficie-t-il d'une aide du CPAS :     OUI     NON

Daté et signé

**Renvoyer le formulaire, la composition de ménage et le/les avertissement(s) extrait de rôle**  
 soit par la poste à Liège Sport, Rue des Mineurs, 17 à 4000 Liège ou par mail [info@liegesport.be](mailto:info@liegesport.be),  
 soit via la Mairie de quartier la plus proche, avec la mention « Chèques-sport – Liège Sport » dans une enveloppe fermée.